

FICHE RESSOURCE

Vendre aux professionnels, au déballage ou sur un espace public

Rédacteur(s) :

• Equipe Circuits Courts / Agritourisme

VENTE AU DÉBALLAGE

- **Description** : Vente dans des locaux ou emplacements non destinés à la vente au public de ces marchandises.
Exemple : vente pour d'autres producteurs hors de son local de vente à la ferme.
- **Autorisation** : Demander une autorisation préalable de vente au déballage au maire de la commune (pour une surface inférieure à 300 m²).
 - Tenir un registre identifiant les vendeurs.
 - Durée maximale : 2 mois.
 - Déposer sous 8 jours le registre à la mairie, à la fin de la manifestation.
- **Exceptions** : Manifestations agricoles lorsque seuls des producteurs y sont exposants.

VENTE SUR LE DOMAINE PUBLIC

- **Description** : Vente en bord de route, en distributeur automatique, sur une aire de covoiturage...
- **Autorisation** : L'exercice d'une activité de vente sur le domaine public est soumis à autorisation.
 - Installation temporaire : Permission de stationnement nécessaire.
 - Installation fixe : Permission de voirie nécessaire.
- **Demandes** : À faire à l'autorité chargée du domaine : Conseil départemental, Mairie, Préfecture...
- **Redevance** : Possible acquittement d'une redevance (souvent symbolique).
- **Domaine privé** : Aucune autorisation préalable n'est requise si l'activité ne nécessite pas d'aménagement d'accès. Un contact avec les services de la voirie est souhaitable.

VENTE À DES PROFESSIONNELS

- **Obligations légales** : Obligation de contractualisation (loi Egalim, pour les denrées alimentaires, et Article 631-24 du code rural).
- **Contrat** : Le producteur doit proposer le contrat.
- **Durée** : Le contrat doit avoir une durée déterminée.
- **Conditions Générales de Vente (CGV)** :
 - Durée du barème
 - Retard de paiement
 - Fréquence de réassort
 - Nombre d'animations en magasin
 - Mise en rayon assurée
 - Gestion des invendus
 - Présentation du produit standard
 - Quantité minimale ou maximale de livraison
 - Conditions de livraison
 - Tarif applicable
 - Remises ou rabais pour quantité
 - Modalités de paiement
- **Indices de révision de prix** : À inclure dans le contrat.
- **Documents obligatoires** : Factures et bons de livraison.